

# Entreprises Métropole

## Conditions tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier 2020



Entreprises, une banque à votre écoute doit répondre à vos besoins, des plus courants aux plus complexes.

Forte de sa culture d'entreprise innovante, agile et entrepreneuriale, la BRED propose à ses clients une offre complète de produits et services adaptés à leurs spécificités.

### **Notre savoir-faire au service de votre développement**



Cette plaquette présente les conditions tarifaires des principales opérations bancaires que vous nous confiez et celles de nos principaux produits et services.

Pour découvrir nos offres dans le détail, nous vous invitons à vous connecter dans l'espace de notre site internet bred.fr dédié aux entreprises : <https://www.bred.fr/entreprises>

Votre responsable commercial reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner au quotidien et dans vos projets de développement. N'hésitez pas à le contacter.

# Sommaire

<b>Gestion du compte au quotidien</b>	<b>P.6</b>
■ Ouverture, transformation, clôture	
■ Relevés de compte	
■ Tenue de compte	
■ Solutions de Cash Management	
■ Autres opérations	
<b>Banque à distance</b>	<b>P.8</b>
■ Services Internet	
■ Service télétransmission	
■ Logiciel	
<b>Opérations de paiement</b>	<b>P.10</b>
■ Cartes	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement et TIPSEPA	
■ Chèques	
<b>Opérations d'encaissement</b>	<b>P.13</b>
■ Contrat carte bancaire commerçant	
■ Options du contrat commerçant	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement SEPA	
■ Chèques	
■ Effets - Recouvrement de créances	
<b>Irrégularités et incidents</b>	<b>P.15</b>
■ Commission d'intervention	
■ Opérations nécessitant un traitement particulier	
■ Incidents liés au chèque	
■ Incidents liés aux virement et prélèvement	
■ Incidents liés à la carte	
■ Incidents liés à l'effet de commerce	
<b>Découverts et Crédits</b>	<b>P.17</b>
■ Découvert	
■ Financement du cycle d'exploitation	
■ Financement d'investissement	
■ Autres prestations liées aux crédits	
<b>Gestion de la trésorerie</b>	<b>P.19</b>
■ Placements à terme	
■ Placements Financiers	

# Sommaire

<b>Opérations bancaires à l'International</b>	<b>P.21</b>
■ Change	
■ Opération par carte bancaire	
■ Paiement à destination de l'étranger - IMPORT	
■ Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT	
■ Crédit documentaire	
■ Garanties à l'International	
<b>Les expertises</b>	<b>P.24</b>
■ L'ingénierie sociale	
■ L'ingénierie immobilière	
■ L'ingénierie financière	
■ La salle des marchés	
<b>Bon à savoir</b>	<b>P.25</b>
<b>Résoudre un litige</b>	<b>P.26</b>

*Tous les tarifs mentionnés sur ce document, y compris ceux en pourcentage, sont exprimés en euros, hors taxe, et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020*

## Gestion du compte au quotidien

### Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture de compte	<b>Gratuit</b>
■ Clôture de compte	<b>Gratuit</b>
■ Services Bancaires de Base*	<b>Gratuit</b>

*Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du Droit au compte prévu par l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier.*

*\*Liste des services inclus disponible sur [www.bred.fr](http://www.bred.fr), rubrique «Informations réglementaires».*

### Relevés de compte

■ Périodiques (2 à 3 par mois)	<b>Gratuit</b>
■ Après chaque opération (par relevé - frais d'envoi inclus)	<b>0,61</b>
■ Historique mensuel (par an, frais d'envoi inclus) :	
• Support papier	<b>28,23</b>
• Support magnétique (par historique)	<b>112,24</b>
■ Duplicata de relevé en agence (par relevé) :	
• Relevé en cours ou dernier relevé	<b>12,50</b>
• Relevé antérieur	<b>12,50</b>
■ Frais de demande d'information sur écriture relevé de compte	<b>15,00</b>
■ Récapitulatif de frais :	
• Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	<b>Gratuit</b>
• Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	<b>Gratuit</b>

### Tenue de compte

■ Frais de tenue de compte (par trimestre)	<b>75,00</b>
■ Frais de tenue de compte inactif (par an)	<b>30,00</b>
<i>Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.</i>	
■ Commission de mouvement :	<b>0,05% à 0,20%</b>
• Minimum perçu (par arrêté)	<b>15,83</b>
<i>Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placement et frais).</i>	
■ Commission de mouvement sur comptes nécessitant un suivi spécifique	<b>Nous consulter</b>
■ Port et frais :	
• Le feuillet	<b>2,25</b>
• Minimum perçu (par trimestre)	<b>17,06</b>
■ Commission d'actualisation (par an, à partir de)	<b>185,00</b>
<i>Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative, juridique et économique du dossier client.</i>	
■ Frais pour conservation d'avois sur compte avec adresse inconnue (par an)	<b>22,29</b>
■ Frais de modification de pouvoirs	<b>15,00</b>
■ Demande de renseignements destinés au contrôle des sociétés (audits, lettres aux contrôleurs comptables, commissaires aux comptes...)	<b>150,00</b>

## Solutions de Cash Management

---

■ Fusion de comptes en intérêt :	
• Une seule entité (par compte et par mois) :	<b>10,00</b>
- Minimum	<b>50,00</b>
- Mise en place	<b>30,00</b>
• Plusieurs entités (par compte et par mois) :	<b>20,00</b>
- Minimum	<b>50,00</b>
- Mise en place	<b>30,00</b>
■ Centralisation de trésorerie compte BRED	<b>Nous consulter</b>
■ Centralisation de recettes : Fructiflux (centralisation des encaissements de différents points de vente)	<b>Nous consulter</b>
■ Cash Management à l'International : BRED JONXION	
• Relevés de compte :	
- Centralisation d'extraits de comptes tenus à l'étranger ou par une banque tierce (réception de MT 940)	<b>Nous consulter</b>
- Envoi de relevés de comptes tenus à la BRED vers une banque tierce (émission de MT 940)	<b>Nous consulter</b>
• Ordres de paiement :	
- Réception d'ordres de paiement en provenance d'autres banques (réception de MT 101)	<b>Nous consulter</b>
- Émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger (émission de MT 101)	<b>Nous consulter</b>

---

## Autres opérations

---

■ Frais de recherche par document (hors relevés de compte)	<b>20,00</b>
■ Mise à disposition de fonds auprès d'une Banque Populaire	<b>14,00</b>
■ Échange de monnaie	<b>Nous consulter</b>
■ Commande de fonds	<b>Nous consulter</b>
■ Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client)	<b>15,00</b>
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	<b>Gratuit</b>
■ Destruction du chéquier non remis	<b>15,00</b>
■ Renseignements commerciaux (avis de sort téléphonique sur chèques, effet...)	<b>20,00</b>

---

## Services Internet

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

### ■ Transbred.com :

Solution de communication bancaire sécurisée par certificat numérique. Cet outil permet de saisir en ligne des remises ou d'importer des fichiers issus d'outils comptables, pour toute opération de virement, prélèvement, effet, domestique ou internationale. Parapheur électronique pour gérer les pouvoirs.

- Forfait mensuel de base\* : **50,00**

Multi comptes, multi sociétés. Accès à une hotline dédiée.

\*Hors coût du certificat numérique

- Modules optionnels : **Nous consulter**

Intraday, récupération des relevés d'autres banques reçus au format Swift MT 940, alertes Mails...

### ■ Certificat numérique **Nous consulter**

Authentification et signature par certificat électronique. Hors frais d'installation ou de livraison en face à face du certificat.

### ■ BREDConnect :

Application web et mobile, sécurisée, pour consulter et gérer ses comptes à la BRED, effectuer des virements unitaires domestiques ou internationaux, suivre les opérations Intraday, accéder à l'option «Bourse en Ligne» et à l'historique des relevés électroniques.

- Abonnement à des services de banque à distance (par mois) **30,00**

(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Frais d'utilisation des services de banque à distance :

(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Option «Module Flux Virements» (par mois) : **10,00**

- ◇ Virement SEPA (par opération) **0,25**

- ◇ Virement de Trésorerie (par opération) **12,00**

- Option «Module Flux Virements et Prélèvements» (par mois) : **12,00**

- ◇ Virement SEPA (par opération) **0,25**

- ◇ Virement de Trésorerie (par opération) **12,00**

- ◇ Avis de prélèvement (par opération) **0,40**



■ **TURBO Suite Entreprise.com :**

*Solution de gestion des flux bancaires, hébergée en mode SaaS (Software as a Service) multi-utilisateurs, multi-sociétés, multi-comptes, multi-banques et multi-devises, éditée par TURBO SA, filiale du Groupe Banque Populaire. Permet de gérer jusqu'à 35 comptes bancaires. Accessible en mobilité à partir d'un smartphone ou d'une tablette.*

*Nécessite un abonnement BRED EBICS et des certificats numériques.*

- Abonnement mensuel pour 3 banques et 5 sociétés maximum **50,00**
  - Frais d'installation pour 3 certificats, à partir de **180,00**
- 

## **Service télétransmission**

---

■ **BRED Ebics (transmissions d'ordres et relevés d'opérations) :**

- Forfait mensuel **65,00**
  - + Traitement des fax de confirmation pour Ebics T (par fax) **5,00**
  - Supplément mensuel par option complémentaire (Ex : Alertes Mails) **5,00**
- 

## **Logiciel**

---

■ **TURBO Suite Entreprise**

**Nous consulter**

*Logiciel de gestion des flux bancaires, multi-utilisateurs, multi-sociétés, multi-comptes, multi-banques et multidevises, éditée par TURBO SA, filiale du groupe Banque Populaire. Nombre de comptes et de sociétés illimité.*

---

# Opérations de paiement

## Cartes

### Bon à savoir

Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention **DÉBIT**.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention **CRÉDIT**.

Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

L'arrêté des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois.

Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 1<sup>er</sup>.

En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, selon l'opérateur de l'appelant - 7j/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

### Fourniture d'une carte de retrait

■ Cotisation carte de retrait BRED	<b>Gratuit</b>
------------------------------------	----------------

### Fourniture de cartes de débit

(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisations annuelles	Débit Immédiat	Débit Différé
• Business MasterCard <sup>(1)</sup> ou Visa Business	<b>53,00</b>	<b>58,00</b>
• Visa Gold Business	<b>132,00</b>	<b>140,00</b>
• Visa Platinum Business	<b>245,00</b>	<b>245,00</b>
Mission Plus <sup>(2)</sup> (cotisation annuelle)	Débit Différé	Super Différé
• Carte affaire Mission Plus Visa ou MasterCard	<b>55,00</b>	<b>Nous consulter</b>
• Carte affaire Mission Plus Visa Gold	<b>129,00</b>	<b>Nous consulter</b>

<sup>(1)</sup>Plus commercialisé.

<sup>(2)</sup>Mission Plus est une solution de règlements et de gestion de frais professionnels qui s'adresse aux PME/PMI, ETI, Grandes Entreprises, Institutionnels, pour les collaborateurs.

### Frais liés à la carte Mission Plus

■ Frais par retrait	<b>1,08</b>
■ «Note de frais» version papier	<b>25,00</b>
■ «Note de frais» version Internet	<b>14,00</b>

### Services liés à la carte bancaire

■ Modification du plafond de paiement ou retrait de la carte (Cartilis)	
• Au guichet de votre agence ou auprès d'un téléconseiller	<b>8,33</b>
• Depuis votre espace de banque en ligne BREDConnect	<b>Gratuit</b>
■ Refabrication de carte bancaire :	
• En cas de dysfonctionnement	<b>Gratuit</b>
• En cas de détérioration par le client	<b>10,00</b>
■ Confirmation de code confidentiel (par demande)	<b>5,83</b>
■ Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets BRED et Banque Populaire	<b>Gratuit</b>

■ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
• Avec les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business	<b>Gratuit</b>
• Avec la Business MasterCard* ou Visa Business, à compter du 4 <sup>ème</sup> retrait dans le mois	<b>0,83</b>
<i>*Plus commercialisé.</i>	

■ Retrait d'espèces en devises au DAB d'un autre établissement de la zone euro :	
• Commission fixe	<b>2,90</b>
• +Commission proportionnelle au montant retiré	<b>1,50%</b>

■ Paiement par carte bancaire :	
• En euros, zone EEE	<b>Gratuit</b>
• En devises, zone EEE	<b>1,50%</b>

### **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement en devises**

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).

### **Paiement par carte bancaire en devises**

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).

## **Virement SEPA**

Pour les virements en devises ou en euros impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux «Opérations bancaires à l'International».

■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte BRED :	
• Frais par virement occasionnel ou permanent	<b>Gratuit</b>
■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un autre établissement :	
• Frais par virement occasionnel :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	<b>7,00</b>
- Par Internet (BRED Connect)	<b>Gratuit</b>
• Frais par virement permanent :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	<b>1,05</b>
- Par Internet (BRED Connect)	<b>Gratuit</b>
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	<b>Gratuit</b>
■ Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) :	
• Frais par virement	<b>0,83</b>
■ Frais par virement en fonction du support :	
• Liste papier	<b>7,00</b>
• Télétransmission / Internet transbred.com	<b>0,25</b>
■ Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	<b>5,09</b>
■ Frais par virement de trésorerie	<b>12,00</b>
■ Frais d'émission d'un virement commercial	<b>Nous consulter</b>
■ Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis	<b>5,09</b>
■ Frais d'annulation d'un virement commercial Vircom	<b>12,67</b>
■ Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après échange interbancaire	<b>6,50</b>

## Prélèvement et TIPSEPA

■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b>
■ Enregistrement d'un mandat de prélèvement SEPA B2B :	
• Création et modification (par créancier)	<b>13,00</b>
• Suppression	<b>Gratuit</b>
■ Sélection de créanciers autorisés à prélever (SEPA CORE) :	
<i>Frais pour liste blanche sur prélèvement.</i>	
• Création et modification (par créancier)	<b>13,00</b>
• Suppression	<b>Gratuit</b>
■ Sélection de créanciers non autorisés à prélever	<b>13,00</b>
<i>Frais pour liste noire sur prélèvement.</i>	
■ Frais d'opposition à un prélèvement SEPA	<b>13,00</b>
<i>L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).</i>	
■ Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA	<b>13,00</b>
<i>L'opposition à une durée supérieure à 3 mois (retrait du consentement).</i>	
■ BRED MANDAT SEPA	<b>Nous consulter</b>
<i>Numérisation, archivage, web service des mandats de SDD.</i>	

## Chèques

■ Paiement de chèque	<b>Gratuit</b>
■ Frais d'envoi de chéquier, en courrier :	
• En courrier simple	<b>Gratuit</b>
• En courrier recommandé simple	<b>4,67</b>
<i>Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger.</i>	
■ Frais de renouvellement automatique du chéquier	<b>1,43</b>
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	<b>10,86</b>
■ Frais d'émission d'un chèque certifié	<b>10,86</b>
■ Confection de lettre chèque	<b>Nous consulter</b>
■ Frais d'émission sécurisée de lettre chèque	<b>Nous consulter</b>
■ Solution de sécurisation de chèque(s) émis	<b>Nous consulter</b>
■ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	<b>11,46</b>
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	<b>5,75</b>

## Opérations d'encaissement

### Contrat carte bancaire commerçant

■ Adhésion au contrat carte bancaire	<b>Gratuit</b>
■ Terminal de Paiement Electronique (TPE) : location, installation, maintenance matériel et logiciel	<b>Nous consulter</b>
■ Frais d'initialisation du TPE	<b>45,00</b>
■ Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	<b>Nous consulter pour une étude personnalisée</b>

### Options du contrat commerçant

#### AMEX

■ Frais d'installation du Logiciel	<b>Nous consulter</b>
------------------------------------	-----------------------

#### UP\* (Union Pay)

■ Tarifs établis selon divers critères	<b>Nous consulter</b>
--	-----------------------

\*Acceptation des cartes bancaires Union Pay (Asie du Sud-Est).

#### DCC\* - paiement par carte en devises

■ Tarifs établis selon divers critères	<b>Nous consulter</b>
--	-----------------------

\*Dynamic Change Currency.

#### Encaissement sécurisé des achats en vente à distance

##### ■ CYBERPLUS PAIEMENT :

*Solution sécurisée pour l'encaissement des achats à distance par internet, courrier, téléphone, réalisés par cartes bancaires.*

- Frais d'inscription (à partir de) **150,00**
- Abonnement mensuel (à partir de) **10,00**
- Personnalisation des fonctionnalités **Nous consulter**

#### PNF

■ Paiement en N Fois	<b>Nous consulter</b>
----------------------	-----------------------

### Virement SEPA

■ Réception d'un virement SEPA	
• Virement occasionnel ou permanent	<b>Gratuit</b>

### Prélèvement SEPA

■ Frais de demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)	<b>35,00</b>
■ Frais de paiement de prélèvement SEPA et de titre interbancaire de paiement (TIPSEPA)	<b>Gratuit</b>
■ Frais de demande d'annulation de prélèvement émis	<b>6,50</b>
■ Frais d'avis de prélèvement SEPA, en fonction du support :	
• Par avis :	
- Liste papier	<b>7,00</b>
- Télétransmission	<b>0,40</b>
• Périodique géré par la BRED (uniquement prélèvement)	<b>1,12</b>

## Chèques

■ Remise de chèque(s)	<b>Gratuit</b>
■ Remise de chèques non conformes (par remise)	<b>5,21</b>
■ Bordereaux pré-marqués de remises de chèques avec renouvellement automatique	<b>Gratuit</b>
■ Photocopie d'un chèque remis ou bordereau de remise	<b>12,50</b>
■ Représentation automatique de chèque(s) impayé(s)	<b>Nous consulter</b>

## Effets - Recouvrement de créances

■ Remise d'effets, LCR ou BOR à l'encaissement	<b>Gratuit</b>
<i>Après la date effective de présentation au paiement. Avec un minimum de 10 jours après la remise.</i>	
■ Commissions prises lors d'une remise d'effets sur supports :	
• Télétransmission :	
- Par effet non circulant	<b>0,61</b>
- Par bordereau	<b>5,02</b>
• Support magnétique :	
- Par effet non circulant	<b>0,66</b>
- Par bordereau	<b>8,67</b>
• Support papier :	
- Par effet non circulant	<b>5,09</b>
- Par bordereau	<b>11,18</b>
■ Acceptation, effet réclamé, prorogé, non domicilié, avis de sort, changement de domiciliation	<b>19,00</b>

## Irrégularités et incidents

### Commission d'intervention

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

- Par opération **8,70**

En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30€ et 50€.

### Opérations nécessitant un traitement particulier

- Frais par saisie attribution **83,33**

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur :
  - Commission proportionnelle (% du montant dû) **10%**
  - Maximum **83,33**

### Incidents liés au chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **11,67**

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et les frais de représentation.

- Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € **16,30**
- Chèque d'un montant supérieur à 50 € **32,97**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **30,42**
- Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque **Gratuit**
- Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif sans provision) **12,25**

### Incidents liés aux virement et prélèvement

- Frais de rejet de virement, prélèvement, TIPSEPA ou télé règlement, pour défaut de provision :

Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

- Montant de l'opération inférieur à 20 € **montant du prélèvement**
- Montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € **16,67**
- Frais d'avis de prélèvement retourné impayé **15,00**

## **Incidents liés à la carte**

---

■ Frais d'opposition sur carte pour vol, perte, utilisation abusive	<b>Gratuit</b>
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	<b>Gratuit</b>
■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :	
• Notification d'opposition pour utilisation abusive	<b>10,32</b>
■ Frais d'impayés e-commerce non 3DS :	
• Impayés domestiques	<b>20,00</b>
• Impayés internationaux	<b>70,00</b>

---

## **Incidents liés à l'effet de commerce**

---

■ Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision	<b>26,25</b>
■ Frais de restitution d'une LCR papier impayée	<b>18,00</b>
■ Frais de restitution d'effet de commerce retourné impayé	<b>19,00</b>

---



## Découvert

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- Découvert convenu ou formalisé :
  - Intérêts débiteurs personnalisés **Nous consulter**
- Découvert non convenu ou dépassement sur découvert convenu **Nous consulter**
- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs\* **3,00**

*Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs dû suite à l'utilisation de votre découvert autorisé.*

*\*Non compris dans le TAEG.*

## Commissions liées au découvert

- Commission de plus fort découvert **0,25%**  
*Sur le plus fort découvert du trimestre (maximum 2/3 des intérêts débiteurs, par trimestre).*
- Commission d'immobilisation **25% des intérêts débiteurs**

*En sont exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant plus de 15 jours/trimestre. En cas d'arrêt mensuel, exonération si les soldes sont créditeurs en valeur pendant plus de cinq jours dans le mois.*

- Mise à disposition d'échelle d'intérêt (par échelle) **5,15**
- Dépassement sur autorisation :
  - Commission d'acceptation de paiement (minimum) **31,75**

## Financement du cycle d'exploitation

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte ou de cession-escompte (loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

### Escompte

- Intérêts d'escompte **Nous consulter**
- Minimum de jours d'escompte **20 jours**
- Traitement de remise d'effets :
  - Minimum forfaitaire de perception d'intérêts par effet de commerce remis à l'escompte. **6,10**

*Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet et de la durée de l'avance des fonds qui est faite (entre le moment de la remise et la date d'échéance de l'effet).*

## **Mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly)**

■ Mise en place de la convention cadre	<b>Gratuit</b>
■ Commissions :	
• Par créance cédée	<b>8,50</b>
• Par bordereau	<b>30,00</b>
• De notification ou acceptation	<b>30,59</b>
• De récupération frais AR	<b>3,69</b>
■ Frais :	
• De prorogation	<b>19,91</b>
• De relance pour non règlement dans les délais	<b>50,55</b>
• De mise en demeure	<b>102,51</b>
■ Frais de gestion d'une ligne de créance :	
• Lignes d'avance sur factures (par bordereau)	<b>6,68</b>

## **Gestion du poste client**

■ Affacturage	<b>Nous consulter</b>
■ Assurance crédit	<b>Nous consulter</b>

## **Financement d'investissement**

■ Prêt moyen, long terme :	<b>Nous consulter</b>
<i>Conditions variables en fonction de la nature des opérations financées.</i>	
• Frais de dossier (à partir de)	<b>210,00</b>
■ Crédit Bail mobilier, immobilier	<b>Nous consulter</b>
■ Location avec Option d'Achat (LOA), Location Longue Durée (LLD)	<b>Nous consulter</b>

## **Cautions bancaires**

■ Commission forfaitaire d'établissement de l'acte :	
• Acte simple	<b>54,00</b>
• Acte complexe (sur mesure)	<b>132,32</b>
• Acte dématérialisé (e-cautions)	<b>Nous consulter</b>
■ Mainlevée de caution :	<b>0,10%</b>
• Minimum	<b>20,81</b>

## **Autres prestations liées aux crédits**

■ Frais d'étude, renouvellement de dossier Court Terme :	
• Taux	<b>1,00%</b>
■ Frais liés à la constitution des garanties, à partir de	<b>125,00</b>
■ Mainlevée de garantie	<b>221,94</b>
■ Commission d'engagement	<b>1,20%</b>
■ Réédition d'un tableau d'amortissement	<b>27,25</b>
■ Copie d'un contrat prêt/crédit	<b>26,62</b>
■ Modification simple du contrat (IBAN, date d'échéance...)	<b>26,62</b>
■ Frais d'information annuelle des cautions (par lettre)	<b>51,89</b>

## Placements à terme

■ Dépôt à terme classique	<b>Nous consulter</b>
■ Dépôt à terme à revenus périodiques	<b>Nous consulter</b>
■ Certificat de Dépôt Négociable	<b>Nous consulter</b>

## Placements Financiers

### Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés.

Dans ce cadre, la BRED peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

### Transactions

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris.

■ Ouverture d'un compte titres ordinaire	<b>Gratuit</b>
■ Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles) :	
• Ordre exécuté transmis par Internet : (BREDConnect - option «La Bourse en ligne»)	
- Commission proportionnelle	<b>0,437%</b>
- Minimum de perception par ordre	<b>6,67</b>
(Titres au porteur)	
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
- Commission proportionnelle (jusqu'à 76 224,50€)	<b>0,992%</b>
- Commission fixe	<b>7,56</b>
• Ordre sur le Marché obligataire :	<b>Nous consulter</b>
- Ordre exécuté transmis par Internet :	
◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€)	<b>0,663%</b>
◇ Commission fixe	<b>6,06</b>
- Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€)	<b>0,829%</b>
◇ Commission fixe	<b>7,56</b>
• Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD) :	<b>0,60%</b>
<i>Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.</i>	
■ Droits, Bons de souscription :	<b>Nous consulter</b>
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
- Commission proportionnelle	<b>0,437%</b>
- Minimum de perception par ordre	<b>5,86</b>
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
- Commission proportionnelle	<b>0,992%</b>
- Minimum de perception par ordre	<b>5,05</b>

■ Reports (par position prorogée) :	
• Commission proportionnelle	<b>0,850%</b>
• Commission fixe	<b>7,56</b>
■ Souscription d'OPC :	
(organisme de placement collectif - SICAV, FCP)	
• BRED	<b>Gratuit</b>
• Autres établissements	<b>80,00</b>
■ Autres opérations sur titres :	
(augmentation de capital, dividende en action sur Euronext)	
• Commission proportionnelle	<b>1,53%</b>
- Minimum	<b>6,53</b>
- Maximum	<b>85,43</b>
■ Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger :	<b>Nous consulter</b>
■ Intervention sur titres non cotés	<b>135,00</b>
(inscription ou cession de ligne)	

### **Droits de garde**

■ Les titres émis par la BRED et les Banques Populaires, les actions Natixis, les parts de SOFICA, FCPI, SCPI	<b>Gratuit</b>
■ Autres titres :	
• Commission proportionnelle* :	
- Jusqu'à 50 000 €	<b>0,225%</b>
- Pour la partie de 50 001 € à 150 000 €	<b>0,183%</b>
- Pour la partie supérieure à 150 000 €	<b>0,083%</b>

\*Applicable par tranche de valorisation par compte titres, sur valorisation au 31 décembre.

■ Frais fixes par ligne :	
• Titres au porteur cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles), déposés en Euroclear	<b>3,83</b>
• Autres titres (nominatifs, déposés à l'étranger...)	<b>11,97</b>
■ Frais de perception par Compte titres ordinaire :	
• Minimum	<b>24,67</b>
• Maximum	<b>1 285,14</b>
■ Titres bénéficiant d'un mandat de gestion	<b>Nous consulter</b>

### **Frais de transfert d'un compte titres ordinaire**

■ Frais de transfert vers un établissement autre qu'une Banque Populaire en France (par ligne) :	
• Sur titres déposés en Euroclear France	<b>10,21</b>
• Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) :	<b>90,00</b>
- Minimum facturé par compte titres ordinaire	<b>50,41</b>

### **Frais d'attestation fiscale :**

■ Sur titres étrangers détenus à l'étranger (par ligne)	<b>70,00</b>
■ Sur titres étrangers détenus en ESES* (par ligne)	<b>150,00</b>

\*Euroclear Settlement of Euronext Securities (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)

# Opérations bancaires à l'International

## Change

- Achat ou vente de devises au comptant :
  - Commission de change :
    - Inférieur à 80 000 € **0,05%**
    - Supérieur ou égal à 80 000 € **0,025%**
  - Minimum **17,00**

## Opération par carte bancaire<sup>(1)</sup>

- Retrait d'espèces en devises\*:
  - À un distributeur automatique de billets (DAB) :
    - Commission fixe **3,10**
    - + Commission proportionnelle au montant du retrait **2,50%**

*Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.*

- Paiement par carte bancaire :
  - Commission proportionnelle sur le montant de la transaction :
    - En euros **2,15%**
    - En devises\* **2,50%**

*\*L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou MasterCard au jour du traitement de l'opération.*

*(1) Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone EEE.*

## Paiement à destination de l'étranger - IMPORT

- Virement international émis, hors SEPA :
  - Commission de transfert proportionnelle :
    - Format papier : **0,10%**
      - ◇ Minimum **21,50**
      - ◇ Maximum **250,00**
    - Télétransmis : **0,10%**
      - ◇ Minimum **16,60**
      - ◇ Maximum **180,00**
  - Frais de correspondant\* : **21,40**

*\*Tous les frais à la charge de donneur d'ordre (OUR).*

- Avis d'opéré **2,50**
- Coordonnées incomplètes ou erronées **17,50**
- Commission «devise déplacée» **5,80**

*(devise différente de celle du pays de destination)*

- Commission de non qualité des données **4,00**
- Confirmation SWIFT par fax **21,50**

- Chèque émis - paiement :
  - Commission de chèque **17,00**
  - + Commission de transfert format papier **Voir ci-avant**
  - Commission d'impayé **40,00**

- Effet de commerce à l'émission :
  - Commission proportionnelle à l'émission : **0,15%**
    - Minimum **40,00**
    - Maximum **200,00**
  - + Commission de transfert format papier **Voir ci-avant**

■ Remise documentaire IMPORT :	
• Commission proportionnelle :	<b>0,20%</b>
- Minimum	<b>45,00</b>
- Maximum	<b>500,00</b>
• + Commission de transfert format papier	<b>Voir ci-avant</b>
• + Frais de port	<b>38,50</b>

## Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT

■ Virement international hors SEPA :	
• Commission de rapatriement	<b>17,50</b>
• Avis d'opéré	<b>2,50</b>
• Commission de non qualité des données	<b>9,50</b>

■ Chèque reçu - encaissement :	
• Crédit immédiat (sauf bonne fin) :	
- Commission d'encaissement (sous conditions <sup>(1)</sup> ):	<b>0,10%</b>
◇ Minimum	<b>20,00</b>
◇ Maximum	<b>120,00</b>
- Commission d'impayé	<b>40,00</b>
• Crédit après encaissement :	
- Commission d'encaissement :	<b>0,10%</b>
◇ Minimum	<b>26,50</b>
◇ Maximum	<b>158,00</b>
- + Frais de port	<b>38,50</b>
- Commission d'impayé	<b>40,00</b>
- Avis de sort	<b>20,00</b>

<sup>(1)</sup>Opération possible : En EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.

■ Effet de commerce à l'encaissement :	
• Commission proportionnelle :	<b>0,10%</b>
- Minimum	<b>26,50</b>
- Maximum	<b>162,00</b>
• + Frais de port	<b>38,50</b>
• + Avis de sort	<b>20,00</b>

■ Remise documentaire EXPORT :	
• Commission proportionnelle :	<b>0,20%</b>
- Minimum	<b>50,00</b>
- Maximum	<b>300,00</b>
• + Frais de port	<b>38,50</b>
• Commission de modification	<b>50,00</b>

## Crédit documentaire

---

### ■ Crédit documentaire IMPORT :

- Commission d'ouverture (par trimestre indivisible) : **0,25%**
  - Minimum **120,00**
- Commission d'utilisation par jeu de document : **0,125%**
  - Minimum **105,00**
  - + Frais de port : **38,50**
    - ◇ A partir de la 2<sup>ème</sup> utilisation **7,50**
  - Option courrier express (en sus des frais de port) **30,00**
- Commission d'acceptation / paiement différé (par mois) : **0,125%**
  - Minimum 2 mois **95,00**
- Commission de modification **90,00**

*(hors montant ou validité)*

---

### ■ Crédit documentaire EXPORT :

- Commission de confirmation / acceptation **Nous consulter**  
*(selon le risque pays et le risque banque)*
  - Commission de notification : **0,10%**
    - Minimum **110,00**
  - Commission d'utilisation par jeu de document : **0,15%**
    - Minimum **145,00**
    - + Frais de port **85,00**
  - Commission de modification **95,00**
  - Documents irréguliers **100,00**
  - Commission de transmission / transfert : **0,15%**
    - Minimum **150,00**
  - Frais d'intervention **75,00**
- 

## Garanties à l'International

---

- Commission d'engagement (par an) : **Nous consulter**
    - Minimum **100,00**
  - Frais d'acte :
    - Normal **120,00**
    - Spécifique **250,00**
    - + Option émission sous 24h **200,00**
  - Commission de modification **60,00**
  - Commission de notification (garanties reçues) **100,00**
  - Mise en jeu (à l'émission ou réception) **100,00**
  - Frais de SWIFT **10,00**
  - Frais de mainlevée **70,00**
-

### L'ingénierie sociale

- Épargne salariale : **Nous consulter**
  - Participation, Intéressement
  - Plan Épargne Entreprise (PEE)
  - Actionnariat salariés
  - Titres de service, Chèque de Table, CESU préfinancés, Chèques cadeaux
- Épargne retraite : **Nous consulter**
  - Article 39 et Article 83
  - Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO)
- Assurance et Protection Sociale : **Nous consulter**
  - Assurance «Homme clé»
  - Indemnités de fin de carrière
  - Prévoyance et frais de santé

### L'ingénierie immobilière

- Opérations de promotion immobilière **Nous consulter**
- Opérations de marchands de biens **Nous consulter**
- Estimation de vos biens immobiliers **Nous consulter**
- Crédit-Bail Immobilier **Nous consulter**
- Lease-Back **Nous consulter**

### L'ingénierie financière

- Montage de financement structuré (LBO, OBO, acquisition,...) **Nous consulter**
- Fusions/acquisitions **Nous consulter**
- Transmission d'entreprises **Nous consulter**

### La salle des marchés

- Couverture du risque de taux **Nous consulter**
- Couverture du risque de change **Nous consulter**
- Placement de vos excédents de trésorerie **Nous consulter**



### **Zone EURO**

*Zone constituée par : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.*

---

### **Zone UE**

*Union Européenne composée : des pays de la zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.*

---

### **Zone EEE**

*Espace Économique Européen composé : des pays de la zone UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.*

---

### **Zone SEPA**

*L'espace unique de paiement en euros est composé : des pays de la zone EEE + Cité du Vatican, Guernesey, Ile de Man, Jersey, Monaco, principauté d'Andorre, Saint-Marin et Suisse.*

---

### Exprimer une réclamation

*Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.*

#### **Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :**

- Tout d'abord, auprès de votre gestionnaire qui reste votre interlocuteur privilégié.
- Vous pouvez ensuite contacter notre Service Relations Clientèle :

- **Par courrier :**  
*BRED Banque Populaire  
Service Relations Clientèle  
18 Quai de la Rapée  
75012 Paris*

- **Par Internet :** <https://www.bred.fr>

*En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique :  
«Plainte / Réclamation» en bas de notre page d'accueil.*

- **Par téléphone :** 01 40 04 71 15 (Numéro non surtaxé)

- **Nos engagements :**

- Le Service Relations Clientèle de la BRED Banque Populaire s'engage à répondre dans un délai de 15 jours ouvrés (15 jours ouvrables, pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).
- En application des dispositions de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Relations Clientèle adressera au client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant la réception de la réclamation (délai maximal ramené à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

- Si le différend persiste, votre recours à la médiation :

*Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ de compétence.*

- **Auprès du Médiateur du crédit aux entreprises.**

*(entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.*

- Par Internet : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

- **Auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.**

*Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), la tenue des comptes titres.*

- Par Internet : <https://www.amf-france.org>

- Par courrier :  
*Le Médiateur de l'AMF  
Autorité des Marchés Financiers  
17 Place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02*





Réf. 007196 - Oct. 2019 Z

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée 75012 PARIS - 552 091 795 R.C.S. Paris - Ident. TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 003 608.